



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 96237

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre de l'intérieur sur la sécurité dans le cadre de l'organisation de l'Euro 2016 de football en France à partir du 10 juin 2016, et ce pendant un mois. Dans un contexte marqué par les attentats de Paris et de Seine Saint-Denis en novembre 2015 ainsi que ceux de Bruxelles au mois de mars 2016, l'organisation de nombreux rassemblements dans les stades mais aussi dans les *fan zones* suscite de l'inquiétude. Aussi, il le prie de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées et les moyens mobilisés par le Gouvernement pour assurer la sécurité de tous, en particulier au cours de cette période.

Texte de la réponse

L'organisateur du championnat d'Europe de football de l'UEFA (Euro 2016), les villes concernées et les services de l'Etat se sont pleinement mobilisés pour garantir le succès, indiscutable, de cet événement sportif qui a constitué une grande fête populaire dont le retentissement national et international représentait un enjeu important pour la France. Pour assurer la sécurité des équipes, des délégations étrangères et du nombreux public, un dispositif de sécurité maximale a été mis en place, impliquant une mobilisation exceptionnelle des forces de sécurité intérieure de l'Etat, des moyens des collectivités territoriales concernées et de l'organisateur de la compétition. Plus de deux ans avant l'événement, toutes les parties prenantes ont commencé à travailler en parfaite collaboration pour préparer l'événement, dans un esprit d'équipe et de complémentarité : la sécurité de l'Euro 2016 a représenté une véritable co-production de sécurité entre l'Etat, les villes-hôtes et l'organisateur. A partir de septembre 2015, s'est en particulier régulièrement réuni un comité national de pilotage de la sécurité comprenant le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat chargé des sports, le maire de Bordeaux, président du club des sites hôtes de l'Euro 2016, les élus des communes concernées, le président de la Fédération française de football et le président de la société EURO 2016 SAS. Un protocole sur la sécurité de l'Euro 2016 a été signé le 2 septembre 2015 entre l'Etat et la Fédération française de football pour fixer les attributions incombant respectivement à l'organisateur et à l'Etat, gage d'une répartition précise du rôle de chacun des acteurs. Si la sécurité intérieure des enceintes sportives revenait à l'organisateur, leur sécurité périphérique et celle des flux extérieurs relevaient de la responsabilité de l'Etat. Cette répartition des compétences s'est également appliquée aux « fans zones ». La coordination était assurée par un groupe de travail national comprenant notamment la société EURO 2016 SAS et, dans chaque département concerné, par des comités spécifiquement chargés des questions de sécurité (COPIL locaux Euro 2016). La sécurisation des différentes catégories de professionnels (équipes, arbitres, presse, etc.) a également été prise en compte. La sécurité des « fans zones » dans les dix villes-hôtes a fait l'objet d'une vigilance particulière et des instructions interministérielles en date du 5 mars 2015 et du 22 février 2016 ont fixé des prescriptions particulièrement rigoureuses en matière de sécurité (palpations de sécurité, dispositif de vidéoprotection, accréditation des personnes y travaillant, plan d'évacuation du public, assistance médicale, etc.). Les dispositifs de sécurité ont été adaptés à la suite des attentats de novembre 2015 et compte tenu du niveau élevé de la menace terroriste. Des décisions ont été prises dans trois domaines : renforcer la sécurité dans les stades, avec en particulier une hausse du nombre d'agents de sécurité privée et de stadiers ; élever le niveau de sécurité dans les « fans zones » ; encadrer strictement les retransmissions

publiques sur grand écran organisées hors des « fans zones » dans les villes-hôtes et partout en France. Le Gouvernement a décidé d'accorder une participation exceptionnelle représentant le tiers des coûts de sécurité exposés par les villes-hôtes pour l'organisation des « fans zones », soit une subvention globale de 8 millions d'euros, dont 2 millions consacrés à la vidéoprotection. Au total, 72 000 policiers et gendarmes ont été mobilisés, ainsi que 5 000 personnels de la sécurité civile. 13 000 agents de sécurité privée ont également été déployés sur l'ensemble de la compétition. Les 10 000 militaires de l'opération Sentinelle ont également contribué à la sécurité de l'événement. Le risque de hooliganisme international a été pris en compte. 3 100 mesures d'interdiction d'entrée sur le territoire national ont ainsi été décidées par le ministère de l'intérieur à l'encontre d'individus de différentes nationalités repérés en amont des matchs à risques grâce aux renseignements fournis par nos partenaires européens. Par ailleurs, plus de 200 policiers étrangers ont participé à la sécurisation de l'Euro 2016, notamment des « spotters » chargés d'identifier les hooligans et autres individus à risques, par exemple dans les « fans zones ». Afin d'anticiper les débordements et affrontements, les matchs classés « à risques » ont fait l'objet d'une attention particulière et de dispositifs de sécurité renforcés. Le ministre de l'intérieur a en particulier demandé aux préfets concernés de prendre des arrêtés de reconduite à la frontière ou des obligations de quitter le territoire français à l'encontre de tous les supporters étrangers dont le comportement trouble l'ordre public. Toutes les dispositions nécessaires ont donc été prises pour assurer la sécurité de l'Euro 2016, dans et aux abords des stades comme dans les lieux officiels de retransmission publique des matchs. Une stratégie de sécurité globale a été mise en œuvre et une cellule d'analyse des risques, active H24, permettait aux préfets et à l'échelon central d'adapter en permanence les dispositifs opérationnels de terrain. A l'exception des violences scandaleuses qui sont survenues lors du match Angleterre-Russie à Marseille le 11 juin dernier, et qui ont entraîné une riposte immédiate et déterminée de l'autorité publique, l'événement s'est déroulé sans autres graves incidents. L'Etat et les organisateurs ont fait preuve d'une fermeté totale. En un mois, les forces de l'ordre ont procédé à 1 555 interpellations, dont 891 ont été suivies de gardes à vue, débouchant sur 59 condamnations à des peines d'emprisonnement. 64 mesures de reconduite à la frontière et 34 refus d'accès au territoire ont par ailleurs été appliqués.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96237

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4614

Réponse publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 803